

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes Question écrite n° 96841

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessaire indemnisation des stages pour les étudiants en orthophonie. Ces périodes de formation sont essentielles pour la réussite future en matière d'insertion professionnelle. Certes, ont été mis en place pour les stagiaires des possibilités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires liés à l'accomplissement de leurs stages. Dans la réalité, seuls quelques accords existent entre les organismes régionaux, départementaux et certains centres de formation. Plus largement, il conviendrait d'organiser un cadre légal précis et national prévoyant une indemnisation des dépenses liées aux stages, frais qui sont de plus en plus conséquents. Ce nouveau dispositif permettrait aussi une meilleure répartition des étudiants notamment dans des lieux de stages plus éloignés souvent situés dans des zones sous dotées. Il lui demande quelles initiatives elle compte prendre en concertation avec le secrétariat d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche pour améliorer la situation des étudiants orthophonistes.

Données clés

Auteur: M. Jacques Kossowski

Circonscription: Hauts-de-Seine (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 96841 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé **Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>21 juin 2016</u>, page 5655 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)